

République Française

**Département
du Pas-de-Calais**



Ville de MARCK

SEANCE

20 MARS 2024

OBJET :

CCAS

**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2024 DU
CCAS**

CCAS-2024-03-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**



L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 20 mars à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 7 mars 2024.

Étaient présents :

Madame NOËL Corinne – Présidente du CCAS,
Mesdames MILLIEN Sophie, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, CARBONNIER Thérèse, BRANLY Sandrine, DESORT Annie, JACQUART Annie, HAINAUT Audrey, MAHIEU Micheline, RINGOT Marie-Andrée, RIVELON Odile,
Messieurs BOUCHEL William, JOLY Jean.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée (Pouvoir NOËL Corinne)
DUMONT Jean-Pierre (Pouvoir MILLIEN Sophie)
LEBECQUE Jean-Marc



L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi du 7 août 2015, dite loi NoTRe, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires (ROB).

Le ROB composé d'un volet Financier et d'un volet Ressources Humaines doit être présenté au conseil d'administration dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Même s'il n'a pas un caractère décisionnel, le DOB permet de présenter les orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2024.

Dans ce cadre légal, Madame la Présidente présente le ROB transmis aux membres du conseil d'administration constituant le support du débat d'orientation budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le ROB annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

PREND acte :

- De la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024
- De l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La Présidente du C.C.A.S,

